



RAPPORT COMPARATIF

**DES ACTIONS DE L'UNION BENELUX
ET DE LA GRANDE RÉGION
EN VUE D'UN APPROFONDISSEMENT
COOPÉRATIF**

Table des matières

Introduction.....	3
Etude comparative des projets respectifs et recommandations.....	5
A. Sécurité et gestion de crise.....	5
1) Sécurité.....	5
2) Gestion de crise.....	16
B. Politique environnementale.....	19
1) Changement climatique	19
2) Qualité de l'air.....	20
3) Préservation de la biodiversité.....	21
C. Gestion et intégration des mobilités	24
D. Dynamisme économique.....	26
1) Transition numérique.....	26
2) Transition énergétique	27
3) Transition industrielle.....	29

Rédigée par : Secrétariat général du Benelux
Sarah-Lou Philippe en collaboration avec Thierry Charlier et Séverine Van Mieghem

Introduction

L'Union Benelux, accord de coopération intergouvernementale entre le royaume de Belgique, le royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, développe dans un certain nombre de domaines des projets et actions concrètes de coopération. Appuyée sur les législations nationales en vigueur, l'Union Benelux tente d'approfondir sa coopération intrarégionale. Dès 2008, l'Union se concentre, à travers le nouveau Traité Benelux, à la coopération dans trois domaines clés : le marché intérieur et l'union économique, le développement durable et la justice et les affaires intérieures. L'objectif final et déclaré de cette coopération tripartite est la promotion de la prospérité et du bien-être des citoyens respectifs.

Ces thématiques coopératives peuvent notamment être étudiées à travers le prisme des actions menées par l'autre grande zone de coopération transfrontalière, la Grande Région, dans de tels domaines. Composée de neuf territoires clés, la Grande Région est graduellement, dès ses débuts en 1969, un acteur coopératif de marque des zones frontalières de l'Europe de l'Ouest. A côté d'une ambition citoyenne affichée, la zone de coopération se veut active dans les principaux domaines suivants : la mobilité et le développement territorial, l'éducation et l'apprentissage, le tourisme et la culture, l'économie et la compétitivité, la société, citoyenneté et sécurité, et l'environnement et la durabilité. A travers la confection de ses projets via ses nombreux groupes de travail, il semble judicieux de réaliser la convergence des projets et objectifs des deux zones de coopération pour appréhender un système de collaboration approfondie sur un ensemble défini de domaines.

Ainsi a été établi lors d'une série de réunions entre les deux zones de coopération un désir d'approfondissement coopératif ; par ailleurs cité dans les programmes de travail respectifs des présidences actuelles de chaque zone. Celui-ci se matérialise par le relevé des conclusions de la Réunion de travail Union Benelux-Grande Région du 18 mai 2022, qui met-en-avant les

domaines de prédilection d'une coopération renforcée.

Cette analyse des points de convergence des projets de l'Union Benelux et de la Grande Région s'appuie dès lors sur le Programme de travail commun 2021-2024 de l'Union Benelux, sur le rapport annuel 2021 fourni par le Secrétariat Général de l'Union Benelux, sur le rapport d'activités des groupes de travail du XVIIème Sommet de la Grande Région sous présidence sarroise (2019-2020), sur le Rapport d'étape de la présidence française du Sommet des Exécutifs de la Grande région (2022), sur le Rapport du Sommet des Exécutifs de la Grande Région sur la gestion de crise sanitaire, sur la note de la présidence française du Sommet des Exécutifs de la Grande Région (2021-2022) ainsi que sur le relevé des conclusions de la Réunion de travail Union Benelux-Grande Région (18 mai 2022), et plus minoritairement sur la Feuille de route santé 2021-2027 de la région Grand Est ; permettant ainsi de développer conjointement leurs intérêts communs en vue d'une coopération et d'une efficacité approfondies.

Cette analyse reprend les quatre grandes thématiques transversales ayant été abordées lors de la Réunion de travail Union Benelux-Grande Région tenue le 30 mars 2022, qui se déclinent en : sécurité et gestion de crise ;

changement climatique, préservation de la biodiversité, qualité de l'air, tous trois regroupés sous le volet de la politique environnementale ; mobilité et travailleurs transfrontaliers, regroupés sous le volet de la gestion et de l'intégration des mobilités ; transitions industrielle, numérique et énergétique, regroupées sous le volet du dynamisme économique.

Ainsi, l'analyse explore la manière dont ces centres d'intérêt commun peuvent amener les organisations suscitées à coopérer de manière approfondie pour atteindre leurs objectifs, et la manière dont une telle coopération est bénéfique tant pour les citoyens des régions transfrontalières que pour les services institutionnels. Les diverses réponses possibles

et potentielles menant à la coopération sont également abordées.

L'analyse se décline en autant de thématiques à étudier qu'il y a à disposition, ainsi qu'un ajout concernant le bénéfice tiré d'une telle coopération. S'en suit un tableau récapitulatif et synthétique des actions menées individuellement par chaque partie, ayant succédé ou échoué ; ainsi que les thèmes communs, incluant ceux sur lesquels des actions ont déjà été menées, ou sont en voie d'une coopération approfondie. Ce récapitulatif comprend également les moyens par lesquels les organisations peuvent être amenées à coopérer, au travers de mécanismes institutionnels et informels.

Etude comparative des projets respectifs et recommandations

A. SECURITÉ ET GESTION DE CRISE

La sécurité et la gestion de crise forment deux axes de travail véritablement majeurs dans la coopération transfrontalière. Cette analyse décline la thématique de la sécurité en huit sous-thèmes, tandis que le concept de gestion de crise s'appréhende par deux sujets de réflexion principaux.

1) Sécurité

L'Union Benelux et la Grande Région se sont accordées, lors de la réunion de travail du 30 mars 2022, pour faire de la thématique de la sécurité un aspect majeur de l'approfondissement de leur coopération. Etant un concept large, cette analyse décline de manière thématique les divers aspects de la sécurité, étudiés de manière individuelle par les zones de coopération.

a) Coopération policière

L'espace Benelux est régi, en termes de coopération policière, par l'instance administrative suprême de "Police", concertation stratégique entre les trois pays pilotant les groupes de travail. Le nouveau Traité de police Benelux assure la sécurité des citoyens dans l'espace Benelux, en ce qu'il permet aux forces de police d'avoir un accès direct aux bases de données de police des autres pays. L'objectif visé est d'étendre la coopération en vue du maintien de l'ordre et de la sécurité publics. Celui-ci permet notamment une collaboration transfrontalière plus poussée en termes de poursuites policières.

Pour encadrer la mise-en-œuvre opérationnelle du traité, il est nécessaire que le développement de "L'appli policière Benelux" et la mise-à-jour du module de formation "Franchir la frontière sans inquiétude" soient achevés. Le Benelux souhaite notamment renforcer la coopération en matière de "manhunt" ("chasse à l'Homme"), nécessitant une meilleure collaboration

transfrontalière, pour analyser de manière efficiente les instruments d'enquête appropriés et échanger rapidement des informations pertinentes.

Des réunions organisées avec les services de polices concernés sont notamment envisagées à propos de la SPOC. Concernant la présidence sarroise de la Grande Région, le sous-groupe de travail "Coopération policière" soutenait la nécessité d'une connaissance mutuelle approfondie des modes de fonctionnement des services voisins de police et de gendarmerie. Les projets d'échanges bilatéraux entre les autorités compétentes en matière de sécurité des partenaires tendent à être multipliés. Des séminaires de jeunes policiers et gendarmes ont également été organisés. En guise d'exemple, le séminaire "Coopération policière transfrontalière en Grande Région", tenu les 16 et 17 octobre 2019 avait pour objectifs que les participants acquièrent des compétences favorisant la coopération policière dans la

région, reconnaissent l'importance et les enjeux de cette coopération transfrontalière, exercent leurs compétences bilingues en termes de terminologie policière et que des réseaux professionnels se développent. Le 19 octobre 2019 s'est tenue la journée de retour d'expérience du séminaire passé. Les objectifs fixés semblent avoir été atteints en ce qu'il y a eu un renforcement des contacts et des échanges professionnels.

L'approfondissement de la coopération peut ici se faire à travers des séminaires et formations communes auxquels les deux zones de

coopération seraient conviées. En effet, policiers et gendarmes peuvent se concerter concernant les pratiques de la région, ainsi que des outils efficaces et utilisés lors d'enquêtes, permettant idéalement d'outrepasser la barrière de la frontière (tel est l'objectif que l'Union Benelux s'efforce d'atteindre). A l'image du séminaire organisé par la Grande Région en octobre 2019, les deux zones peuvent convenir lors de réunions communes de la mise-en-œuvre d'une coopération approfondie bénéfique pour l'ensemble des citoyens de la région.

b) Coopération policière opérationnelle

Le Benelux soutient un renforcement de la coopération stratégique et opérationnelle entre les partenaires, notamment en cas de crises et catastrophes ayant un impact transfrontalier. Il poursuit ses analyses des méthodologies nationales de risques afin d'identifier les risques transfrontaliers, permettant des actions plus efficaces (en termes d'économie d'échelle et de complémentarité au vu des exigences européennes). Pour optimiser cette coopération policière opérationnelle, les pays de l'Union Benelux ont mis-en-place et préconisent le développement encore plus poussé de formations communes des forces de police, tel que cela a été le cas en Belgique et aux Pays-Bas via le programme "Train the trainer", pour organiser la formation "Franchir la frontière sans inquiétude". Dans le cadre de cette optimisation, la coopération transfrontalière a été évaluée à de multiples reprises, notamment lors du Sommet de l'OTAN en 2021. Ainsi, dans le cadre de l'assistance policière mutuelle, certains projets nécessitent d'être menés à terme.

Un travail doit être effectué pour affiner les points de contact policiers en matière de police administrative au niveau national et régional pour l'assistance transfrontalière, pour établir des scénarii pour gérer les événements de grande envergure, ainsi que pour mettre-en-œuvre d'un nouveau formulaire actualisé de

"demande d'assistance". Un projet en développement concerne également le renforcement de la coopération opérationnelle entre les unités Benelux chargées de la collecte et la gestion des données des dossiers passages (PNR). Les experts des groupes de travail ont échangé sur la plus-value apportée par le PNR en termes de lutte contre la propagation de virus pouvant menacer la santé publique. Le sous-groupe de travail "Coopération policière opérationnelle" est créé le 15 janvier 2020 comme partie du groupe de travail "Sécurité et prévention" du XVIIème Sommet de la Grande Région. Réuni le 15 janvier 2020 et le 13 février 2020, ce sous-groupe travaille sur la réalisation du processus de déclenchement du protocole opérationnel du plan alerte frontière franco-belge, permettant de déterminer les points de contrôle et missions.

Un second protocole de ce type est établi le 9 octobre 2020 par le comité bilatéral franco-luxembourgeois. Un travail de cartographie similaire est également engagé pour établir les points de contrôle. La présidence actuelle de la Grande Région souhaite renforcer la sécurité en zone transfrontalière, proposant un ensemble de mesures (sept) permettant l'approfondissement de la coopération policière opérationnelle. Celle-ci préconise la mise-en-place de dispositifs cohérents pour améliorer la réactivité opérationnelle et la coordination des

réponses transfrontalières, l'organisation régulière d'opérations de sécurité routière transfrontalière, réfléchir à la mise-en-place d'un système de signalisation bilingue, organiser de manière annuelle un séminaire destiné aux jeunes policiers et gendarmes ainsi qu'une réunion "Retour d'expérience", assurer la tenue du séminaire des conseillers en prévention pour personnes âgées, organiser un colloque au profit des chefs de service de police de la région autour des problématiques de sécurité liées aux rencontres footballistiques, ainsi que la participation des policiers étrangers aux rencontres de sécurité intérieure française. Finalement, le rapport d'étape de la présidence française rapporte que la préfecture de zone de défense et sécurité Est a réuni diverses fois ce sous-groupe de travail, ayant abouti à la signature des plans stratégiques et opérationnels franco-belge et franco-luxembourgeois.

Pour aboutir à une coopération d'envergure
Entre les autorités transfrontalières

compétentes, et au vu des projets respectifs développés par chaque zone de coopération, une cartographie commune peut être développée concernant les points de contrôle de police. Dans le cadre d'enquêtes et de poursuites policières, une mise-en-réseau des points de contrôle faciliterait le travail des enquêteurs. De même, les services de police et de gendarmerie peuvent participer à des journées de formation et d'échange de pratiques communes, afin d'harmoniser et rendre cohérents les usages de contrôle et les missions. Sur l'exemple du programme "Train the Trainer" belgo-néerlandais, la mise-en-place de ces formations doit se décider lors de réunions de travail Union Benelux-Grande Région. Au vu de la place prépondérante que prend la thématique de la sécurité dans le travail des groupes y étant dédiés, un "Memorandum of Understanding" plutôt qu'un "gentlemen's agreement" semble cohérent après décision des points nécessitant coopération ; signalant l'engagement formel des parties à agir dans la direction donnée de protéger les citoyens.

c) Sécurité routière

Les enjeux de sécurité au volant et sur les routes constituent encore de nos jours une source de vigilance de la part des autorités. C'est pourquoi le groupe de travail "Sécurité et prévention" sous présidence sarroise de la Grande Région a confié au sous-groupe de travail "Sécurité routière" un large panel d'objectifs à accomplir et d'actions à réaliser. Un travail de sécurité routière transparent et axé sur le citoyen reste l'objectif déclaré de tous les partenaires de coopération responsables de la Grande Région ; en tant que le citoyen a le droit de circuler en toute sécurité dans la région. L'un des objectifs majeurs déclarés par ce sous-groupe de travail est l'initiation de mesures prometteuses, "conjointement ou poursuivies à travers les frontières". Pour y parvenir, le "Bilan de la sécurité routière pour la Grande Région", établi tous les deux ans par ce sous-groupe de travail, permet d'informer sur le nombre d'accidents de la route de la région, sur les campagnes et

projets transfrontaliers mis-en-œuvre et prévus, ainsi que les acteurs concernés.

Pour présenter des données pertinentes sur les accidents routiers d'un pays européen à l'autre, le "Tableau de la sécurité routière pour la Grande Région" collecte et présente les données comparables. Cette analyse comparative permet en outre d'identifier les zones et groupes à risques de la région, ainsi que les principales causes d'accident. L'échange de campagnes thématiques nationales sur la sécurité routière permet de développer de nouvelles approches au niveau de la Grande Région. Outre cette représentation, l'échange permet également la mise-en-réseau des responsables de la sécurité routière.

Deux actions majeures ont été mises-en-place dans le cadre de ce sous-groupe de travail. La première a été réalisée le 21 juillet 2020, dans le cadre de la campagne "Safe Holidays", un contrôle préventif de la sécurité des véhicules a

été réalisé sur une cinquantaine de véhicules ; ayant pour idée de sensibiliser les conducteurs aux dangers liés entre autres à la surcharge, aux pneus, à l'arrimage du chargement, à la fatigue excessive, avant le départ en vacances.

La seconde action de contrôle de la sécurité routière "Civil'été" s'est déroulée le 1er août 2020, afin d'améliorer la sécurité sur les routes via la surveillance et les conseils en matière de sécurité routière. Initiée par la préfecture de la zone de défense et de sécurité de l'Est, cette mesure de contrôle suprarégionale (participation des forces de sécurité allemande, luxembourgeoise et belge aux points de contrôle communs) a mobilisé plus de 900 forces de sécurité sur les principales artères des régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est pendant les vacances d'été. Les résultats ont été atteints en ce que 1400 infractions ont été constatées, et donc stoppées avant tout potentiel accident.

Par ailleurs, une réunion est prévue le 18 octobre 2022, durant laquelle la Grande Région, en associant avec l'Union Benelux, abordera cette thématique de la sécurité routière.

L'Union Benelux, quant à elle, développe l'aspect de la sécurité routière à travers deux axes majeurs. Le premier, en développement pour l'année 2022, concerne le Système d'Aide à la Conduite (ADAS). L'objectif est de promouvoir une conduite en toute sécurité, en tant que système de sécurité active, avec une aide technologique poussée. Des campagnes de sensibilisation ont également été menées à propos des dangers de la conduite sous état médicamenteux ou de la fatigue. De même, des analyses comparatives ont été menées avec les campagnes publiques sur autoroute.

Le second axe de cette thématique concerne la sécurité des mobilités douces. Le vélo en est le premier concerné, avec le souhait de développer des infrastructures pour cyclistes plus adaptées. Enfin, un possible projet en développement (plan annuel 2023) concerne les règles d'admission pour les véhicules électriques légers (LEV) tels que les trottinettes électriques. En effet, les règles sont harmonisées au niveau national et non européen, à l'inverse des autres

véhicules motorisés, qui impliquent que les fabricants se heurtent à des règles différentes et les usagers incapables de se servir de leur véhicule sous certaines législations. L'idée est donc, sur le long terme, d'aboutir à une harmonisation des législations pour les LEV.

Enfin, le 31 mai 2017 a eu lieu une réunion entre le groupe de travail "Sécurité routière" de l'Union Benelux et le déploiement de la stratégie AWSR (Agence Wallonne pour la Sécurité Routière) ; afin d'agir de manière concertée et de mettre-en-place de manière concrète les objectifs de cette stratégie. Huit thèmes font l'objet d'un travail poussé par l'AWSR, sur lesquels l'Union Benelux veut appuyer les efforts. Ceux-ci concernent la sensibilisation (définition des groupes cibles, contenu statistique à fournir aux médias, pré-test des campagnes, évaluation des campagnes), la répartition mensuelle des accidents selon les types d'usagers, l'analyse des accidents (rapport statistique annuel, analyse détaillée des accidents, cartographie des accidents de la Grande Région), l'observation des comportements (enquête "Vitesse", observatoire des vitesses, enquête "Conduite sous influence"), l'évaluation des impacts (répression, sensibilisation, véhicule, infrastructure), l'information et l'orientation des victimes d'accidents de la route (création d'un centre de connaissances et d'informations essentielles, susceptibles de permettre aux personnes touchées par l'accident de trouver leur chemin dans le réseau lui étant consacré, dans le respect du travail effectué sur le terrain et sans se substituer à celui-ci), le public cible du département (toute personne concernée de manière directe ou indirecte par un accident de la route : dommages corporels et/ou psychiques graves, peu importe le temps s'étant écoulé depuis l'accident, quel que soit le type d'information souhaitée), et les compétences spécifiques en assurances, droit pénal et victimologie clinique (avec notamment des modules de formation). L'objectif primordial de tout axe de travail concerne évidemment la réduction du nombre de morts sur les routes (avant 2020, trois ans après la réunion de travail).

Ces thèmes se matérialisent par huit thématiques d'action : des campagnes grand public (ainsi qu'un "Grand Quizz de la route" à propos de la sécurité routière), une sensibilisation ciblée sur les jeunes conducteurs (via des sites web, spots vidéo, affiches, festivals et goodies), des actions ciblées (sensibilisation via/en collaboration avec des partenaires, tels que Decathlon, SPW, Fredemot et autres, qui sont étalées sur l'année - notamment la "Journée de la moto" et le "Beau vélo de Ravel" -, et à travers des brochures, dépliants, capsules vidéo, etc.), des émissions contacts (co-production Police, ASWR, Bruxelles Mobilité notamment), l'utilisation de la plateforme "tousconcernés.be" (reprenant des informations sur la thématique de la sécurité routière et les outils/supports développés lors des campagnes de sensibilisation) ainsi que des réseaux sociaux, la mise-à-disposition de matériel (balances, alcoltests, parcours de simulation avec kit pédagogique, dépliants, posters des campagnes, etc.), et la mise-en-circulation du label "Backsafe" (lors de festivals, concerts et bals étudiants, des discothèques et bars, des festivités locales et du secteur Horeca). En définitive, l'Union Benelux s'efforce d'harmoniser et de rassembler à l'échelle de son territoire les différentes actions menées de manière nationale par ses pays membres. S'inscrivant dans l'objectif européen de réduction des morts et blessés graves sur la route, celle-ci entend appliquer des mesures concrètes pour assurer la sécurité routière de ses citoyens.

Ce que la thématique de la sécurité routière a de plus important et commun est qu'elle concerne le citoyen directement. Il semble logiquement nécessaire qu'il soit au cœur des actions menées pour lutter contre l'insécurité sur les routes. Etant des régions à forte circulation, autant par les travailleurs frontaliers que les vacanciers, les zones de coopération peuvent être amenées, sur l'exemple de la Grande Région, à communiquer les chiffres de leurs observatoires respectifs concernant le nombre d'accidents de la route. Ceci peut aisément se faire à travers des réunions conviant les groupes de travail de chaque partie. Concernant les LEV, une harmonisation Benelux doit être mise-en-place avant de l'étendre au reste des pays de l'Union européenne, et donc la Grande Région. Également, des contrôles routiers peuvent être effectués par des groupes de police des pays voisins, permettant un échange d'information direct et sur-le-vif. De même, ceux-ci peuvent être organisés au travers de réunions conjointes. Enfin, il semble bon de se questionner quant au développement d'une campagne de sécurité commune, d'activités ou de renseignements dans lesquels les citoyens transfrontaliers seraient directement impliqués. L'Union Benelux et la Grande Région peuvent mener une analyse comparative des diverses mesures nationales entreprises ou en cours de développement pour créer cette réponse commune à l'insécurité routière, en vue d'aboutir à une politique régionale cohérente.

d) Prévention de la criminalité

Dans le contexte d'un monde en constante évolution, il n'est pas surprenant de découvrir de nouvelles formes d'activités criminelles, notamment transfrontalières. Dans ce cadre, l'Union Benelux souhaite lutter contre toutes ces formes, spécifiquement par la comparaison et la confrontation des analyses de la criminalité disponibles et déjà existantes des pays membres. Il s'agit en d'autres termes d'une analyse comparée des politiques de lutte anticriminelle. Initiée sous la présidence belge de l'Union, une approche commune de la

criminalité liée à la drogue a été développée, pour lutter contre le trafic international de drogues illégales de synthèse. Ce projet a permis de favoriser une communication et un échange d'informations rapides, ainsi que l'élaboration et la désignation d'une image commune de la criminalité. De plus, les pays Benelux et la France souhaitent approfondir la coopération Hazeldonk dans le domaine de la lutte contre la criminalité liée à la drogue.

Dans un second contexte de numérisation grandissante de la vie quotidienne, les forces de

police sont de plus en plus confrontées au phénomène de la cybercriminalité. La collaboration relative à ce sujet des pays Benelux et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie met l'accent sur la nécessité de partager des connaissances spécialisées par la création d'un réseau d'experts. Quatre domaines d'expertise ont été désignés, et concernent le phishing, OSint, le ransomware et la criminalistique numérique. La présidence sarroise de la Grande Région, via le sous-groupe de travail "Prévention de la criminalité" a concentré son activité sur la cybercriminalité, sur la prévention des fraudes sur internet, en ciblant son analyse sur les personnes âgées en tant que victimes. Des campagnes de sensibilisation ont été réalisées à cet égard. Le séminaire des conseillers en prévention pour personnes âgées souhaitée par la présidence française s'inscrit dans cette logique. Le second axe de travail du sous-groupe de travail "Prévention de la criminalité" de la présidence sarroise concerne la prévention de la criminalité dans le domaine des cambriolages,

effectuée par des campagnes d'information ciblées (journée européenne sans cambriolage du 21 octobre 2020 dans 26 pays de l'Union européenne).

Pour lutter contre la criminalité à une échelle plus globale, les services de police et d'enquêtes de lutte anti-drogue des pays voisins peuvent coopérer à travers un "gentlemen's agreement", permettant un échange d'informations rapide ; une coopération qui peut notamment s'étendre aux points de contrôle (après cartographie globale). Concernant la lutte contre la criminalité à l'échelle locale, l'organisation de "journées sans" peut être généralisée à l'échelle de la Grande Région et de l'Union Benelux. Celles-ci peuvent être étudiées dans le cadre de réunions communes des groupes et sous-groupes de travail compétents, et avec l'aide du Service Public Fédéral Intérieur Belge, organisant depuis neuf années "1 jour sans", action nationale contre le cambriolage à l'échelle du pays.

e) Protection civile

Le sous-groupe de travail "Protection civile et sapeurs-pompiers" du groupe de travail "Sécurité et prévention" de la Grande Région a organisé, en 2017, son travail autour de la thématique accident d'aéronef, prévu en 2018 mais reporté. Il est indiqué que des accords binationaux entre le Luxembourg et la France et la Belgique et la France ont été signés, sans plus d'informations les concernant. De même, des protocoles de mise-en-œuvre sont en cours de finalisation ; une première signature protocolaire ayant eu lieu entre le département des Ardennes et la Province de Namur. De plus,

la présidence française de la Grande Région a pour objectif d'établir un guide, en s'appuyant sur les réseaux d'expertise et de compétences développés durant le projet Interreg "INTER'RED", pour identifier les divers aspects des coopérations et partenariats existants. Ceux-ci concernent notamment les transferts de patients en situation d'urgence, ainsi que la continuité transfrontalière des services de protection civile et de secours d'urgence et d'alerte. L'Union Benelux ne semble s'être davantage prononcée sur cette thématique.

f) Asile et migration

Les thématiques d'asile et de migration sont majeures dans un monde aux mobilités en constante évolution. Le Benelux entend adopter des positions communes dans le contexte européen, ciblant son travail sur les flux migratoires, et ainsi d'adopter des Benelux échangent des informations concernant la situation administrative des étrangers connus dans le cadre du radicalisme. Un second projet se concentre sur la poursuite de coopération dans le cadre de la mise-en-

approches communes en matière de migration (notamment dans le cadre de la procédure Dublin). Par ailleurs, l'un des projets en développement concerne la mise-en-œuvre du projet AMR (Asile, Migration, Radicalisme), à partir duquel les services de migration du œuvre des nouveaux règlements types EES, ETIAS, etc. Aucun groupe de travail de la Grande Région ne s'est vu confier cette thématique de travail.

g) Justice

Les frontières peuvent représenter un obstacle pour les enquêtes, poursuites et applications/exécutions des peines. La coopération Benelux s'engage à approfondir la collaboration entre les trois pays, afin de parvenir à dégager des initiatives communes en la matière. De surcroît, les domaines de la traite des êtres humains et de la vérification de pré-emploi sont également des sujets de prédilection de la coopération. Concrètement, les pays Benelux ainsi que le länders allemand de la Rhénanie-du-Nord Westphalie s'efforcent de renforcer le principe européen de la reconnaissance mutuelle des jugements et des décisions judiciaires. Le projet CrossBES en est au cœur. Concernant le projet de long terme sur la traite des êtres humains, la

pandémie de Covid-19 a malheureusement ralenti les travaux en cours, mais ont été remis-en-route sous la présidence luxembourgeoise (bien qu'initiés sous la présidence précédente). Ces travaux concernent grandement la coopération transfrontalière lorsqu'une victime d'exploitation est trouvée dans un pays autre que celui où l'exploitation illégale a eu lieu, et les démarches à entreprendre. Le second projet phare en termes de coopération transfrontalière concerne les vérifications de pré-emploi. Des échanges d'informations judiciaires entre pays partenaires facilitent ces vérifications. Aucun groupe de travail de la Grande Région ne s'est vu confier cette thématique de travail.

h) Sécurité sanitaire

La thématique de la sécurité sanitaire concerne les aspects quotidiens et communs de la gestion de la protection des citoyens. L'ensemble des actions et engagements pris se situent ainsi hors contexte de crise. L'Union Benelux affiche sa détermination à intensifier la coopération transfrontalière dans le domaine de la politique de santé. Pour ce faire, les pays et régions membres doivent nécessairement s'appuyer sur le Traité Benelux afin de supprimer tout obstacle juridique ou administratif pouvant entraver une telle coopération.

Certaines initiatives ont été portées et ont été couronnées de succès. Tel est le cas du dossier

médical électronique Benelux, ainsi que le transport ambulancier transfrontalier, rendant l'assistance médicale transfrontalière efficiente. L'un des objectifs essentiels concernant les soins de santé transfrontaliers concerne la concrétisation de l'eHealth au sein du Benelux. Celui-ci permet un échange de données médicales sur les patients entre les pays de l'Union. Le groupe de travail en charge du processus de concrétisation a dressé un aperçu des pratiques nationales actuelles et des services désignés pour cet échange d'informations. De fait, les partenaires se sont accordés pour créer un projet pilote, dans le

cadre de la directive européenne sur les patients, pour l'échange transfrontalier de données. Une fois de plus, l'Union Benelux tente de jouer un rôle précurseur en créant des synergies avec le projet CEF-eHDSI (eHealth Digital Service Infrastructure, service eHealth paneuropéen débuté le 1er janvier 2017, avec la participation de 21 pays). Un deuxième objectif concerne la lutte contre la fraude transfrontalière et les abus dans les soins de santé. Ainsi, l'idée est d'améliorer la coopération médicale frontalière et l'accès aux soins de santé.

Concernant les services d'ambulance, une série d'accords bilatéraux a été signée, permettant d'apporter une aide médicale urgente entre les pays Benelux. De nombreuses incertitudes ont été soulevées, notamment concernant les remboursements par les assurances maladies, le déploiement de médecins SMUR ou la reconnaissance des hôpitaux néerlandais dans le système belge. Les instruments juridiques Benelux se sont révélés suffisamment efficaces pour contenir une base avantageuse pour convenir de solutions locales, "sur mesure" aux problèmes soulevés. Ainsi, la coopération médicale vise à faciliter les soins et suivis des patients de part et d'autre des frontières Benelux. Cette coopération, basée sur la recherche scientifique transfrontalière et l'application de nouvelles possibilités technologiques, vise à améliorer la prise-en-charge quotidienne des patients du Benelux. L'ambition, à plus long terme, est d'envisager une extension du champ d'application de ces instruments déjà développés à toutes les frontières du Benelux.

Le rapport d'activités des groupes de travail du XVIIème sommet de la Grande Région fait état d'un certain nombre d'actions réalisées dans le domaine de la santé. Les axes de travail principaux du groupe de travail "Santé et questions sociales" concernaient le renforcement d'une approche concertée en matière de santé publique, le travail nécessaire pour œuvrer pour un meilleur accès des patients à des soins de qualité, et le soutien pour les initiatives de projets de santé ou sociaux dans la

région. Le premier projet réalisé concerne la collecte et l'analyse de données de santé dans la Grande Région. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une méthodologie de collecte de données et de comparaison, ainsi qu'une représentation comparative d'une série d'indicateurs de santé. Le groupe s'est également attelé à analyser les politiques de santé des zones la formant pour encourager les échanges de bonnes pratiques, ainsi que formuler des recommandations basées sur ces travaux. Ainsi, le groupe de travail a retenu sept indicateurs comparables et disponibles dans les entités de la Grande Région ; entre autres : promotion de la santé, soins préventifs, soins curatifs, soins de santé mentale... sélectionnés et étudiés par chaque région sous l'angle de leur intérêt et disponibilité.

Deux résultats ont été atteints : la description des métadonnées des indicateurs de santé de la région, et la présentation des politiques de lutte contre le tabagisme dans la Grande Région. La seconde action menée consiste dans le soutien des initiatives de projets transfrontaliers de santé ou sociaux. Le groupe de travail a ainsi invité les partenaires d'initiatives à présenter leurs projets et leurs besoins ; servant également de relais vis-à-vis des acteurs de la région. Ainsi, le groupe de travail a pu prendre connaissance de résultats de plusieurs projets, tels que Euregio Meuse-Rhine Diseases, Social economy work forces for care, ou encore EUR&QUA sur la protection de l'enfant, qui d'ailleurs, est soutenu par le groupe de travail par le parrainage d'un séminaire le 26 octobre 2020.

De plus, le réseau EPI-Rhin a porté à la connaissance du groupe un système d'alerte transfrontalier pour les maladies à potentiel épidémique (source d'inspiration pour une gestion des pandémies dans la Grande Région). De plus, le rapport final "Cross-Border Patient Mobility in Selected EU Regions" (décembre 2021), préparé par l'Association des régions frontalières européennes pour la Commission européenne (Direction Générale de la santé et des consommateurs), met-en-lumière le travail effectué par les groupes de travail du Sommet des Exécutifs concernant la mobilité

transfrontalière des patients, notamment entre la région Grand Est et le Luxembourg. L'objectif, sur le long terme, est de permettre un échange d'informations sur la santé et mobilité des patients entre les professionnels de santé, les acteurs régionaux, les assurances santé et autres acteurs pertinents pouvant mener à bien ce projet. De plus, l'émergence du projet "Roadmap to Health" entre la Grande Région et le Grand Est permettrait également de venir à bout de ces objectifs. De surcroît, le groupe de travail a prévu de créer une cartographie des accords de coopération existants entre les professionnels de santé et les diverses autorités compétentes. De fait, il y a une demande des autorités d'avoir une vision plus claire de la mobilité des patients dans l'état actuel.

La présidence française du Sommet des Exécutifs de la Grande Région affiche également un certain nombre d'ambitions en termes de santé publique. L'idée est de répondre au mieux aux besoins des bassins de vie frontaliers, dans le respect des accords-cadres sanitaires ratifiés entre Gouvernements. La coopération s'articule autour de cinq projets majeurs : la consolidation de l'observation épidémiologique (avec la potentielle mise-en-œuvre d'un réseau d'experts Epi-Grande Région), la contribution aux travaux relatifs à la gestion sanitaire en actualisant les conventions européennes d'aide médicale urgente, le déploiement d'actions communes de prévention et de promotion de la santé, le renforcement de l'offre de formations aux métiers de la santé en intensifiant l'accueil de stagiaires au sein de la Grande Région ainsi qu'en réalisant une analyse comparative de l'offre et des évolutions des métiers de la santé, et en facilitant l'accès aux prises-en-charge transfrontalières en matière d'offre de soins sanitaire et médico-social et de transports sanitaires hors urgence. Concernant ces ambitions, le rapport d'étape de la présidence offre un aperçu des actions entreprises ou réalisées.

Le renforcement de la coopération sanitaire se matérialise par des propositions de "Convention cadre territoriale de coopération transfrontalière dans le domaine de la santé" (exemple récent de convention signée entre le Luxembourg et la France). Celles-ci permettent

de faciliter et de sécuriser la prise-en-charge des soins de santé à l'échelle des territoires transfrontaliers, mais également d'élaborer un cadre territorial commun pour chaque champ : prévention, épidémiologie et observation de la santé, offre de santé, démographie médicale et ressources humaines en santé, aide médicale d'urgence et gestion de crise. La mise-à-jour et la signature des conventions permettent de définir et clarifier les modalités de prise-en-charge entre acteurs des urgences de part et d'autre des frontières. Enfin, le projet d'"Observatoire des données de santé, de surveillance et d'alerte dans les bassins de vie transfrontaliers", mené et porté par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est, tend à améliorer la connaissance, la protection et la santé des populations en disposant d'indicateurs comparables et partagés entre les aires géographiques de la région. L'ambition du projet est d'établir une analyse croisée de la situation sanitaire de chaque zone frontalière, en incluant des données socio-économiques (sur les flux de population notamment), puis de définir des modalités de surveillance en fixant des seuils d'alerte communs, et finalement de préciser les dispositifs d'alerte réciproque en cas de crise. Par ailleurs, les recommandations du Sommet des Exécutifs sur la gestion de crise sanitaire ont été construites pour anticiper des besoins liés à de futures crises sanitaires, mais s'appliquent tout autant à la gestion d'autre type de crise. Ainsi, combler les carences de coopération dans le domaine de la santé par ces recommandations semble adapté. Celles-ci se trouvent ci-après dans le paragraphe "1.2. Gestion de crise".

Un dernier regard à propos de la coopération sanitaire concerne la région Grand Est, qui participe activement aux travaux de deux espaces de coopération, incluant ceux de la Grande Région, ainsi qu'à l'émergence d'une stratégie de coopération transfrontalière pour l'Ardenne franco-belge. La feuille de route Santé 2021-2027 de la région Grand Est pose les objectifs, notamment de coopération transfrontalière, de l'ambition d'une meilleure qualité de vie dans la zone. Ce qui importe dans cette analyse est d'appréhender la manière dont, au niveau régional, les zones coopèrent

entre elles et établissent des canaux de communication et d'échange d'informations. En effet, certains départements de la région Grand Est ne font pas pleinement partie de la zone de coopération de la Grande Région, mais développent tout de même des liens de coopération avec d'autres régions frontalières ; pour *in fine* développer des synergies avec la Grande Région. Ainsi, le programme pluriannuel consacre son axe 3 à la thématique de la santé comme "sujet majeur de la politique transfrontalière de la région".

L'objectif premier concerne l'amélioration de l'accès aux soins de santé dans les zones frontalières et l'accompagnement de nouvelles synergies entre établissements hospitaliers du Grand Est et des territoires frontaliers (Wallonie, Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg, Suisse du Nord-Ouest). L'axe soulève la manière dont la crise sanitaire a mis-à-nu les interdépendances fonctionnelles entre le Grand Est et ses partenaires, et donc logiquement la nécessité d'une meilleure intégration des offres de soin dans les zones frontalières et de la structuration du dialogue entre autorités sanitaires et hospitalières, ainsi que le dialogue politique avec les partenaires de la région. De nombreuses actions ont été entreprises, notamment une concernant l'observation et le suivi de la mobilisation progressive des instances de coopération du Rhin supérieur et de la Grande Région pour déployer une observation épidémiologique transfrontalière et créer les conditions de confiance nécessaires entre partenaires frontaliers (engagement de l'Agence Régionale de Santé côté français). Les projets soutenus par la région Grand Est semblent venir combler les carences de la Grande Région (et du Rhin supérieur), dans la mesure où un certain nombre de dispositifs est mis-en-place pour encore développer un meilleur accès aux soins de santé pour les habitants des zones frontalières.

Constatant l'absence d'un dispositif d'observation des flux en matière de santé publique, permettant tant l'adaptation des offres de soin dans les zones frontalières, une régulation des offres de soin en situation de crise sanitaire, une veille épidémiologique

partagée, qu'un travail prospectif sur l'évolution des offres hospitalières ; la région Grand Est propose de porter appui à la structuration d'un dispositif d'observatoire en réseau s'appuyant notamment sur l'Observatoire franco-belge de la santé (OFBS) et la plateforme Trisan. Des recommandations sont également adressées dans le cadre de la présidence française du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, l'une portant sur l'organisation d'Assises des partenariats transfrontaliers pour la santé. Enfin, concernant le dernier projet en lien avec la Grande Région, la région Grand Est rappelle qu'elle accompagne l'émergence de projets frontaliers sur financement Interreg, notamment au titre du programme de cette première.

Les systèmes de santé traditionnels ont été mis-à-mal par la crise sanitaire, ayant permis de soulever un certain nombre de carences opérationnelles transfrontalières. Une collaboration bipartite entre l'Union Benelux et la Grande Région doit inclure une partie de la région Grand Est, qui participe pleinement aux actions menées par la Grande Région dans le domaine de la santé. Ainsi, sur certains sujets, une collaboration tripartite doit être envisagée. Tout d'abord, le partage interrégional de données de santé doit s'appuyer sur une analyse comparée de la mobilité des patients transfrontaliers (sur l'exemple de l'Observatoire belge de la mobilité des patients). Ainsi, le projet de la région Grand Est à propos de la structuration d'un dispositif d'observatoire en réseau, appuyé sur l'Observatoire Franco-Belge de la Santé et de Trisan, permet de mettre-en-lien l'ensemble des données de santé collectées (notamment à travers le Dossier médical Benelux), et donc mener à une mécanique sanitaire plus coordonnée. Un tel processus peut par ailleurs être complété par le projet de transport ambulancier transfrontalier mené par l'Union Benelux. En tout état de cause, pour approfondir la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé, les pays peuvent convenir d'un Memorandum of Understanding au vu de la convergence de leurs intentions, la première étant d'améliorer l'accès aux soins de santé transfrontaliers ; ou bien les pays

partenaires peuvent, dans le sillage de la Grande Région, conclure des “Conventions cadres territoriales de coopération transfrontalière dans le domaine de la santé”.

Des réunions sur la base de cet approfondissement futur peuvent être organisées entre les groupes de travail respectifs de chaque partie afin de convenir de manière plus formelle d’une collaboration entre services de santé. De même, des groupes de travail communs peuvent être envisagés afin d’échanger les pratiques quotidiennes et de crise nationales. Par ailleurs, les zones de coopération peuvent s’inspirer directement des projets développés de l’autre côté de la frontière. Ainsi, l’Union Benelux pourrait

effectuer une cartographie des accords bi- ou multilatéraux en vigueur dans ce domaine de la santé. Malgré une difficile centralisation des données entre les pays Benelux (davantage désormais avec le Règlement Général sur la Protection des Données européen de 2016), les autorités en charge peuvent également s’inspirer du projet “Roadmap to Health” du Grand Est. Enfin, une harmonisation concernant le paiement des soins de santé pour patients transfrontaliers peut être souhaitée, ou au minimum fournir des renseignements via internet de l’ensemble des droits dont ils disposent pour se faire soigner de l’autre côté de la frontière.

2) Gestion de crise

Le relevé des conclusions de la réunion de travail Union Benelux-Grande Région du 18 mai 2022 relève que la thématique de la gestion de crise correspond à un enjeu actuel commun aux programmes des présidences luxembourgeoise de l'Union Benelux et française de la Grande Région. Evidemment, cette gestion de crise s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 ayant vivement impacté l'Union européenne.

Outre la gestion de crise sanitaire, cette thématique gestionnaire se veut plus globale. En d'autres termes, la crise du Covid-19 a permis aux zones de coopération et aux autorités compétentes de pallier leurs carences dans le domaine de la gestion de crise, ouvrant notamment la voie à une coopération plus poussée : de la crise du Covid-19 doivent être tirées des leçons pour les futures gestions de crises (un workshop sera organisé par la présidence luxembourgeoise à propos de ces "lessons learned" le 19 et 20 octobre 2022, auquel sera conviée la Grande Région, afin d'en tirer des enseignements communs).

Le programme pluriannuel de l'Union Benelux le démontre d'ailleurs, soulignant "la nécessité d'une coopération étroite au niveau européen et, complémentirement, entre nos pays". La crise sanitaire a fortement souligné les divergences de politiques publiques et sanitaires, conduisant à des résultats rendant toute coopération difficile. Pour autant, la mise-en-place de canaux de communication directs ainsi que l'élaboration de stratégies d'urgence communes facilitent la coopération. Ainsi, l'Union Benelux est déterminée à approfondir et intensifier toute coopération transfrontalière en matière de santé.

Concernant la thématique de la gestion de crise *in extenso*, la crise sanitaire a permis de développer, d'abord au niveau Benelux, puis de consolider un réseau des centres de crise. S'est ainsi développée au niveau européen la nécessité d'instaurer un réseau des directeurs généraux des centres de crise européens. Vingt délégations ont signé un protocole de

coopération, aussi bien en termes de préparation aux crises qu'en termes de gestion effective de ces dernières. De plus, les pays Benelux, aux côtés de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie souhaitent renforcer la coopération transfrontalière des partenaires de crise, estimant qu'un échange d'informations transfrontalier au niveau régional serait utile. Le projet est de discuter des risques transfrontaliers et du potentiel d'aide mutuelle pour la maîtrise de situations de sinistres ayant un lien avec la frontière. Enfin, une concertation dans le cadre européen apparaît comme également utile.

La présidence française de la Grande Région souligne quant à elle dans son rapport intermédiaire du 20 janvier 2022 la mise-en-place d'un projet visant à tirer les enseignements de la crise afin d'établir des propositions concrètes et améliorer la gestion transfrontalière de crises futures. Ce projet a notamment permis d'alimenter les débats dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, ouvrant la voie à l'élaboration de recommandations pour l'avenir. De plus, la présidence souligne l'animation volontariste et régulière des échanges transfrontaliers sur l'évolution de la situation sanitaire et des mesures prises pour limiter la propagation du virus dans les versants en contexte de pandémie. Ces diverses rencontres, à plusieurs échelons de communication, renforcent la compréhension de la situation sanitaire, permettant le partage des informations sur les décisions prises et l'anticipation ; réalisant leur articulation. Enfin, le rapport du Sommet des Exécutifs de la Grande région sur la gestion de crise sanitaire met-en-avant un certain nombre de "recommandations pour une gestion améliorée en cas de crise" ; construites pour anticiper des besoins liés à de possibles futures crises sanitaires, mais s'appliquant tout autant à la gestion d'autres types de crises. Le premier grand thème développé consiste à postuler que "la santé ne s'arrête pas aux frontières". La dimension sanitaire des crises implique que les régions sont

amenées à coopérer, notamment au regard de la mobilité grandissante des frontaliers.

Selon les recommandations prises au Sommet des Exécutifs, il est nécessaire de renforcer les outils d'observation partagés, notamment par la création d'un observatoire transfrontalier des données de santé, de surveillance et d'alerte. Ceci permet de disposer de données d'observation communes et de consolider une analyse partagée et croisée de la situation sanitaire et des capacités de prise-en-charge, ainsi que de permettre une interopérabilité des systèmes d'information (alerte et "contact tracing"). Pour atteindre cet objectif, la recommandation préconise la création d'un observatoire transfrontalier des données de santé, de surveillance et d'alerte appuyé sur les initiatives et travaux existants/en cours de développement associant tous les acteurs compétents de la Grande Région ; ainsi que l'établissement d'une cartographie des structures, des offres et des besoins en soins (notamment d'urgence) dans les bassins de vie transfrontaliers.

Le deuxième objectif de ce thème consiste à renforcer les cadres bilatéraux et locaux pour mieux organiser l'accès aux soins dans les bassins de vie transfrontaliers. Pour ce faire il semble cohérent de développer des accords-cadres bilatéraux à l'échelle de toutes les frontières de la Grande Région et garantir la mise-en-œuvre des accords-cadres déjà existants, de mettre-en-œuvre des conventions dans le domaine de la santé et des services de secours pour faciliter la mobilité des patients, de faciliter les prises-en-charge financières des soins pour les résidents des zones frontalières, et enfin tirer le meilleur des expérimentations locales les plus abouties, tel que le corridor de santé MOSAR. Globalement, ces initiatives visent à construire de véritables territoires transfrontaliers de santé, renforçant la solidarité territoriale éprouvée lors de la crise sanitaire actuelle. Le troisième objectif tend à développer des approches coopératives pour renforcer la résilience, à moyen et long terme, des systèmes de santé en situation de crises.

L'ambition est de travailler ensemble à l'autonomie stratégique en matière de santé, à

investir en faveur de systèmes durables, ainsi qu'à construire un modèle de formation opérationnelle destinée aux professionnels mobilisés en cas de crise. Enfin, le dernier objectif vise à mieux articuler les décisions prises au niveau régional, national et européen en situation de crise sanitaire. Une concertation préalable et systématique entre autorités de soins compétentes tout en associant les autorités supérieures ayant à connaître des décisions prises améliore l'effectivité. Ensuite, rapprocher l'évaluation de chaque situation de crise ainsi que les mesures de prévention et les protocoles de prise-en-charge médicale permet d'articuler ces décisions. Le second grand thème développé dans les recommandations du Sommet consiste à "penser les zones frontalières comme des bassins de vie intégrés et interdépendants", garantissant coûte que coûte la libre circulation et la continuité de la vie économique et sociale en leur sein. Au nombre de six, les moyens proposés permettent d'appréhender ces zones comme intégrées à une zone plus vaste.

- La première façon de le concevoir est de définir le niveau pertinent pour agir à l'échelle de ces bassins de vie transfrontaliers. Différentes options sont envisageables : espaces de coopération institutionnelle, couverts par des programmes Interreg transfrontaliers, conventions *ad hoc*...
- Ensuite, le deuxième moyen est de garantir un socle de droits pour les habitants de ces bassins, voire jusqu'à reconnaître une réalité de "citoyen transfrontalier". Ainsi, les effets d'une quelconque crise devraient impacter aussi peu que possible la continuité économique et la libre circulation de citoyens des bassins.
- La troisième manière d'intégrer ces bassins de vie consiste à renforcer la concertation entre autorités publiques nationales et régionales/locales dans le respect des compétences de chacun. Celle-ci peut notamment se concevoir de manière différenciée en fonction des politiques publiques à couvrir dans chaque versant.
- La quatrième façon de faire est de renforcer l'observation transfrontalière en situation

de crise. Les dispositifs existants devraient être mobilisables, dès l'émergence des premiers signes avant-coureur, pour adapter l'offre de service et fournir les autorités compétentes en données pertinentes et vérifiées.

- Le cinquième moyen tend à renforcer l'information des habitants des zones frontalières sur leurs droits. Des relais d'informations ciblés doivent être adaptés aux zones de chaque versant, pour apporter conseils administratif et juridique pertinents aux zones d'habitations.
- Enfin, le dernier moyen consiste à garantir la cohérence entre dispositions définies au niveau européen, national ou régional avec les droits des habitants des bassins de vie transfrontaliers. La portée des dispositions législatives et réglementaires prises pour faire face à une crise devrait être évaluée, ainsi que leur impact sur les mouvements (entres autres économiques et sociaux),

afin d'adapter le schéma de réponse de manière réactive et efficace. Un tel "cross-border check" implique une nécessaire transparence dans le partage de l'information inter et intrarégionale.

Au vu des rapports et recommandations, la crise sanitaire semble avoir soulevé nombre de carences dans la gestion transfrontalière des crises. L'idée principale émergeant est celle d'une aide mutuelle pour la maîtrise des situations de sinistre ayant un lien avec la frontière, à l'image de la coopération Benelux-Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Un accord-cadre pourrait être mené à terme pour renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine de la prévention et de l'information de l'évolution des crises. Celui-ci permettrait un échange direct et rapide des dernières informations capitales quant à la manière dont l'autre côté de la frontière gère ces événements, dont elle a été prévenue en amont.



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

1) Changement climatique

Les conséquences du dérèglement climatique touchent de plein fouet les zones géographiques de la Grande Région et du Benelux, notamment au vu des inondations dramatiques de l'été 2021. L'adaptation au changement climatique est un enjeu majeur auquel doivent faire face nos populations contemporaines. Concernant la sensibilisation à ce sujet, l'Union Benelux a engagé diverses actions, et certains projets sont toujours en développement. Diverses réunions ont été tenues sur cette adaptation, autour de diverses thématiques : l'eau, la sécheresse, et les événements contemporains de catastrophes naturelles ; ayant permis de soulever un certain nombre de thématiques de coopération pour les pays Benelux : entre autres les canicules, les risques d'inondation (en octobre 2022 se tiendra une journée d'étude par le Parlement Benelux sur ces catastrophes ; à laquelle se joindront des responsables de la Grande Région), le financement des dommages liés à ces événements climatiques, ainsi que le rôle des assurances à cet égard. Un échange a également eu lieu avec la Commission européenne sur la stratégie de l'Union européenne relative à l'adaptation au changement climatique. Ainsi, les pays Benelux et divers partenaires européens ont présenté leur stratégie nationale de financement durable (vert), en accentuant le rôle du secteur financier dans la transition vers un avenir neutre. La Banque européenne d'investissement (BEI) a également donné des précisions sur sa stratégie d'engagement et de désinvestissement.

Une étroite coopération a été convenue entre le Secrétariat Général de l'Union Benelux et la BEI, en termes de communication et d'échange de connaissances. Les groupes de travail de la présidence sarroise du XVII^{ème} Sommet de la Grande Région ont fortement mis-en-avant la nécessité de définir une stratégie commune d'adaptation au changement climatique. Ces propositions sont divisées dans les sous-groupes

de travail "Natura 2000/Biodiversité" et "Mise-en-réseau transfrontalière des données sur la qualité de l'air" ; propositions étudiées ci-dessous. La présidence actuelle du Sommet met quant à elle en avant le rôle que joue la préservation de la biodiversité dans l'atténuation des effets du changement climatique. Ces propositions sont également étudiées ci-dessous.

Le rapport d'étape de la présidence française évoque les multiples projets et actions en cours permettant de sensibiliser et lutter contre le réchauffement climatique. Concernant la prévention des risques d'inondations et de sécheresse, des initiatives volontaristes se développent à l'échelle des bassins versants de la Meuse et de la Moselle pour construire des relations et des solidarités, et ainsi bâtir des projets concertés. De surcroît, le projet "Mosan Initiative for a Climate Change Action" porté par l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents souhaite mettre-en-œuvre un réseau pour adapter le bassin versant de la Meuse au dérèglement climatique, regroupant divers acteurs de la région, notamment des pays Benelux. Ce projet permet d'identifier des projets existants, à développer ou amplifier. Le 11 janvier 2022 s'est tenu le premier workshop de ce projet d'ampleur, permettant de définir les objectifs du réseau.

En parallèle se développe un benchmarking de projets structurants et la consolidation d'une vision stratégique et commune pour permettre des candidatures d'appels à projets européens, pour amplifier la teneur de ce réseau. Liée aux inondations et à la montée des eaux, une étude cadre est également portée sous la présidence française, permettant la caractérisation des crues et des étiges à l'échelle du bassin versant mosellan. Finalement, l'adaptation territoriale aux effets du changement climatique passe par une connaissance approfondie de ses effets à

moyen et long terme. La région Grand Est a ainsi mené une étude sur le bilan quantitatif des ressources en eau disponibles et aux horizons 2030-2050 pour identifier les secteurs à enjeux actuels ou prochains. L'ensemble des conclusions de ces études sont mises-à-disposition des partenaires stratégiques de la région pour permettre une vision commune et cohérente au vu des enjeux à venir.

Le dérèglement climatique étant un enjeu global et commun, il va de soi que toute coopération est nécessaire. Plus la coopération est approfondie, plus les actions menées auront un impact. Tout d'abord, il semble primordial que la sensibilisation des effets néfastes du changement climatique soit portée à la connaissance des citoyens. Pour ce faire, des workshops citoyens, des conférences et des journées de sensibilisation auprès des jeunes

semblent indispensables. Une collaboration poussée entre les deux zones de coopération permet de développer une logique commune et cohérente permettant de répondre aux enjeux auxquels font face les régions du bassin. De surcroît, il est indispensable que les réunions de travail et potentielles actions soient dictées par les rapports d'experts scientifiques existants (exemple des derniers rapports du GIEC), ciblant de manière concrète les manières de s'adapter au changement climatique. Pour ce faire, des réunions et des échanges de manière croisés entre les experts respectifs des régions doivent se tenir, dans le but de développer une vision commune. Des actions plus concrètes à l'échelle d'une zone de coopération plus vaste semblent désormais nécessaires, tout en tenant continuellement compte des évolutions du climat.

2) Qualité de l'air

La qualité de l'air impacte directement et concrètement la santé des citoyens européens. L'Union Benelux tend à promouvoir un environnement de vie sain et un air pur, s'engageant pleinement dans la transition vers une société plus durable, en contribuant à la réalisation des ambitions européennes du nouvel agenda stratégique 2019-2024. En parallèle, l'un des objectifs principaux du groupe de travail "Environnement" de la présidence sarroise de la Grande Région était la publication en ligne des données sur la qualité de l'air sur le portail du Système d'Information Géographique (SIG) de la région. Le sous-groupe de travail "Mise-en-réseau transfrontalière des données sur la qualité de l'air" a ainsi œuvré à la mise-en-commun et à la diffusion harmonisée des mesures des indices de la qualité de l'air des réseaux de surveillance automatique de l'espace transfrontalier de la Grande Région, travail réalisé au travers trois actions majeures.

La première consistait à la mise-en-place d'une base de données comportant les flux de données de concentration aux stations de mesures provenant des différentes institutions en charge de ces mesures. Cette action a ainsi permis la mise-en-place d'un protocole SFTP pour la transmission et centralisation des

données horaires de mesures de qualité de l'air de l'ensemble des stations de la Grande Région, ainsi que la mise-en-base de données automatique horaire de l'ensemble des données de mesure transmises par l'ensemble des organismes de surveillance (soit 103 stations), et finalement la création et publication de flux de données WMS et WFS. En d'autres termes, les objectifs fixés de mise-en-commun des mesures et indices de la qualité de l'air des réseaux de surveillance ont été remplis, permettant ainsi la création d'un SIG qualité de l'air. La structuration de ce SIG au niveau des stations de mesure de la Grande Région a permis la remontée et l'intégration en direct des flux de données, complétant l'objectif visant à permettre la visualisation de l'état de la qualité de l'air heure par heure sur l'ensemble du territoire de la région.

Enfin, la dernière action consistait en la communication auprès des médias, pour parler directement aux citoyens de la Grande Région de la qualité de l'air, permettant ainsi d'évoquer les relations transfrontalières, ainsi que de dresser un bilan de qualité de l'air bref de la zone.

Ici, un échange d'expertise et de connaissance concernant les divers protocoles et mesures de

données de qualité de l'air représenterait un bénéfice réciproque aux zones de coopération, dans la mesure où un panorama plus global de la qualité de l'air de cette vaste zone géographique serait dressé. Ceci permettrait une centralisation des données aux stations de mesures par la mise-en-commun du protocole SFTP, et ainsi agir de façon commune et

cohérente pour améliorer la qualité de l'air. Ainsi, un croisement des réunions d'experts pourrait avoir lieu. Au même titre que les vignettes "Crit'Air" développées dans les Hauts-de-France, un système commun de "certificat qualité de l'air" pourrait être développé et également exigé aux travailleurs frontaliers.

3) Préservation de la biodiversité

La préservation de la biodiversité, au regard des effets du changement climatique, représente un enjeu constant et urgent de la lutte contre un dérèglement trop important. Les projets portés par l'Union Benelux concernent la promotion de la biodiversité d'un environnement de vie sain, ainsi que par la participation au nouvel agenda stratégique européen 2019-2024, œuvrant pour la construction d'une "Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale". L'idée est, en collaboration avec les pays voisins du Benelux, de travailler main dans la main pour ouvrir la voie à l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Concernant l'enjeu que présente l'économie circulaire, les pays Benelux explorent les possibilités d'une approche inclusive des chaînes d'importation alimentaires durables des matières premières critiques (exemple du café). Des thèmes de travail ont également été identifiés, dans la lignée des projets européens. Ont été abordés le transfert des déchets et le plastique à usage unique comme thématiques de travail à approfondir en vue d'une économie circulaire toujours plus respectueuse de l'environnement.

Le groupe de travail "Environnement" de la présidence sarroise a souhaité élaborer, en collaboration avec le Comité de Coordination du Développement Territorial, un guide de procédures des consultations transfrontalières sur les projets ayant des incidences notables sur l'environnement de la Grande Région. Ici, un premier objectif de préservation de la biodiversité en limitant les impacts de tout type de projet sur la nature. Le programme de travail s'est ainsi orienté autour de l'axe "Environnement et durabilité", pour prévenir la

perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, mission confiée au sous-groupe de travail "Natura 2000/Biodiversité".

Les objectifs étaient d'améliorer la coordination des mesures de mise-en-œuvre des directives européennes relatives à la protection de la nature et des objectifs du réseau européen des sites naturels remarquables Natura 2000 au sein de l'espace de coopération ; de synchroniser les mesures et interventions respectives des partenaires relatives aux espèces particulières et de maintenir, restaurer et promouvoir les écosystèmes du territoire et ainsi assurer les continuités écologiques de la Grande Région. Le sous-groupe de travail a donc axé son travail autour d'un échange d'informations sur les thèmes d'actualité, d'une conception et coordination d'un réseau transfrontalier des biotopes ainsi qu'une sécurisation et coordination technique du portail BioGR.

- La première action a consisté à sécuriser et mettre-à-jour le portail frontalier des espèces pertinentes (Bio-GR).
- Deuxièmement, l'objectif était de réaliser un système d'alerte rapide sur les espèces exotiques envahissantes sous la forme d'un regroupement transfrontalier.
- Enfin, la troisième action consistait en l'identification, la coordination et l'examen des nœuds et des soutiens du réseau transfrontalier des biotopes au sein de la Grande Région. Le projet se présente sous la forme de cartes dynamiques et de leur intégration dans le SIG Grande Région.

La présidence actuelle de la Grande Région décide d'axer son travail autour de la préservation de la biodiversité autour de la

protection des espaces naturels de la région (au travers du réseau Natura 2000), permettant premièrement de lutter contre l'effondrement de la biodiversité et de lutter contre les effets du changement climatique, et deuxièmement de permettre à une forme de tourisme coordonnée de se développer.

Concernant le cadre de l'économie circulaire, des circuits courts d'approvisionnement et de l'agriculture, la présidence soutient un partage de connaissances et d'innovations, une coordination des suivis sanitaires, ainsi que le soutien à des projets communs pour la structuration de circuits courts transfrontaliers. Le projet Interreg AROMA (Approvisionnement Régional Organisé pour une Meilleure Alimentation), piloté par le département de Meurthe-et-Moselle, sert notamment d'appui pour relever les défis d'une organisation coordonnée et coopérative de production, de valorisation et de distribution, et d'accompagnement de l'évolution des modes de consommation des habitants à l'échelle locale. L'idée ici est de développer et promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement naturel, permettant aux citoyens de s'approvisionner de manière locale. Ce projet permet l'augmentation de l'approvisionnement local et de qualité de la restauration hors-domicile en Grande Région. L'objectif structurel et opérationnel des 23 partenaires parties au projet est la création d'un Organisme Transfrontalier d'Approvisionnement, suivant les logiques de cohérence et de proximité, ouvrant l'accès au plus grand nombre. Restructurer de manière harmonieuse de l'approvisionnement de proximité et de qualité nécessite une coordination entre l'offre et la demande, structurée dans un maillage territorial, ainsi que de communiquer publiquement les services proposés.

Sur le long terme, le projet AROMA est destiné à proposer une extension transfrontalière des services d'approvisionnement. En d'autres termes, ce projet s'inscrit dans une double logique de préservation de la biodiversité et de services locaux de qualité. Enfin, l'un des projets du groupe de travail "Environnement" sous la présidence sarroise concernait l'engagement de la transition énergétique dans le cadre d'une

économie innovante et responsable, qui s'accomplirait par la mise-en-œuvre des recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional sur l'économie circulaire. Ceci s'effectua par un état des lieux des systèmes de gestion des déchets existants, d'analyse des potentiels et l'organisation d'ateliers.

L'économie circulaire s'inscrit nécessairement dans une logique de préservation de la biodiversité, en ce sens qu'une meilleure gestion et préservation des ressources disponibles permettent également un meilleur approvisionnement, notamment alimentaire. L'idée, pour une logique transfrontalière approfondie, est de partager les connaissances et expertises pour structurer de manière cohérente les logiques sous-tendant l'économie circulaire, et aboutir à des services d'approvisionnement transfrontaliers.

Après la première édition "Smart Benelux Business Forum" organisée par la chambre du commerce du Luxembourg les 6 et 7 juin 2016, visant à renforcer le réseau et les relations unissant les entreprises de la Grande Région et du Benelux, le "Benelux Circular Economy Business Forum" pourrait s'organiser en vue de rapprocher les acteurs de l'économie circulaire des deux zones de coopération. Des réunions, échanges d'informations, rapprochements stratégiques et territoriaux en vue d'un meilleur service de proximité sont envisageables afin de dynamiser le secteur. Cet ensemble de mesures représente un agrégat de "quick win opportunities", relativement facile à développer. La préservation de la biodiversité, et autant dans le secteur de l'économie circulaire, suggère également une coopération et compréhension renforcée des enjeux agricoles contemporains. Il semble judicieux de joindre à ces échanges d'informations et réunions l'expertise des membres du secteur. Ceux-ci peuvent, concurremment, échanger sur les pratiques respectueuses de l'environnement, et apporter des solutions quant au service de proximité que représente l'économie circulaire. Ainsi, les acteurs du monde agricole doivent être joints à l'ensemble du processus décisionnaire des mécanismes de l'économie circulaire (allant par ailleurs de pair

avec une pratique et exploitation respectueuse des terres, et donc de la biodiversité présente). Le groupe de travail "Agriculture et forêts" de la Grande Région doit être nécessairement convié, notamment au vu de son axe de travail dédié

aux circuits courts et locaux d'alimentation de qualité. De même, les directeurs des groupes de travail "Benelux nature, chasse, forêts" doivent faire partie de la boucle.



GESTION ET INTÉGRATION DES MOBILITÉS

L'Union Benelux, tout comme la Grande Région, sont deux zones, au vu de leur positionnement attractif, présentant de fortes mobilités, notamment des travailleurs frontaliers, au nombre de 240.500 frontaliers pour la Grande Région.

La gestion des mobilités des travailleurs frontaliers se comprend de pair avec la transition écologique, poussant les organisations à réfléchir à des modes de déplacements plus propres, à une "mobilité durable" selon le plan pluriannuel 2021-2024 de l'Union Benelux. La mobilité des personnes comme des marchandises nécessite de repenser les modes de transport classiques, pour s'interroger sur les capacités régionales de développement des mobilités électriques et à hydrogène.

Telle est l'initiative de l'Union Benelux, en partenariat avec le Länder allemand de Rhénanie du Sud-Westphalie, de parvenir à une multimodalité transfrontalière des transports privés et publics ; multimodalité axée autour des infrastructures, de la digitalisation, des transports multimodaux et du développement durable (projet "Mobility as a Service"). Les projets essentiels ayant été couronnés de succès en 2021 concernent les axes majeurs de l'objectif d'une mobilité plus durable au sein de l'Union ainsi que la numérisation des transports et de la logistique.

Le service commun "ID Registration Organisation" est entré en service, permettant la gestion et la délivrance des identifiants pour les opérateurs de bornes de recharge et des fournisseurs de services de mobilité. De plus, des projets sont en cours de développement au regard des ambitions régionales de verdir le parc roulant de poids lourds, finalisant la masse maximale pour le trafic transfrontalier de poids lourds. Cette décision encourage les transporteurs à effectuer un changement rapide des moteurs utilisés (les orientant ainsi vers les moteurs à propulsion électrique ou hydrogène).

Concernant le développement des mobilités dites douces, le Benelux a développé le projet "Stimulation du vélo", ayant bénéficié d'une contribution financière importante permettant l'élaboration d'une structure analysant le rapport coût/bénéfice des données sur le vélo. Le Parlement Benelux a mené, les 17 et 18 juin 2022 en séance plénière, un débat thématique sur les mobilités durables (se concentrant principalement sur le transport de personnes et la politique du vélo dans l'Union). Y ont notamment été associés des responsables de la Grande Région. De même, la Grande Région a conduit différents projets pour mener à bien l'inflexion de la transition vers une mobilité durable, ainsi qu'une organisation de la mobilité transfrontalière.

Ces idées se matérialisent par la mise-à-jour des cartes des aires de co-voiturage de la Grande Région au deuxième semestre 2020, permettant ainsi la réduction de gaz à effet de serre, s'inscrivant ici dans un désir de mobilité mieux réfléchi ; ainsi que par le projet Interreg Modèle Multimodal et Scénarios de mobilité Transfrontaliers s'étendant sur la période 2018 à 2022. En ce qui concerne la mobilité des travailleurs frontaliers, les pays Benelux sont éminemment conscients de la nécessité pour ces travailleurs d'avoir accès aux bonnes informations (notamment par le biais des brochures "Travailleurs frontaliers", du portail "Point de départ travailleur frontalier" et des consultants EURES). La mobilité transfrontalière doit être promue au maximum, afin d'encourager les travailleurs à exercer de l'autre côté de la frontière.

Les règles de sécurité sociale, les pensions, l'assurance maladie, ainsi que les possibilités de stage ou la correspondance des qualifications professionnelles sont des thématiques contenues dans l'aspect très large de la mobilité transfrontalière. L'union Benelux a par ailleurs actualisé les brochures d'informations à destination des travailleurs frontaliers, facilitant la mobilité de 80.000 travailleurs mobiles entre

les trois pays. Dans le cadre de la crise sanitaire, de nombreuses prestations de travail ont été prises ou prolongées par les autorités ; faisant nécessairement l'objet d'une actualisation internet.

Au vu de ces projets et actions concrètes, il paraît clair que les deux organisations s'orientent dans la même direction concernant la mobilité transfrontalière (qu'elle concerne les personnes ou les marchandises), mobilité qui se veut plus respectueuse de l'environnement actuel. Au regard d'une proximité et logique géographique, ainsi que de dynamiques économiques, il semble intéressant de se questionner quant à des actions conjointes et

coordonnées entre les deux espaces de coopération pour accomplir une politique uniforme des mobilités transfrontalières. Concernant les potentielles manières d'engager une coopération plus poussée, et au vu de la réflexion des groupes de travail du XVIIème sommet de la Grande Région, une interaction entre ces groupes de travail et ceux de l'Union Benelux semble cohérente, et porter ses fruits. Un engagement plus poussé peut s'effectuer via le développement des outils existants d'information, en tirant profit de l'extension du portail mobilité Benelux à la Grande Région par exemple.



D. DYNAMISME ÉCONOMIQUE

Le dynamisme économique, dans les deux zones de coopération, se comprend selon trois volets distincts, et concerne trois formes de transition: industrielle, numérique et énergétique.

1) Transition numérique

La crise sanitaire de la Covid-19 a considérablement bouleversé les méthodes et logiques du monde du travail ; qui désormais repose grandement sur le télétravail, ayant amplement accentué le poids du numérique dans nos vies, allant jusqu'à la "numérisation du monde du travail" (analyse du rapport "Formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation du monde du travail" par le groupe de travail "marché du travail" lors du XVIIème Sommet de la Grande Région). Concernant la transition numérique, l'Union Benelux s'inscrit dans un désir de relance numérique, par l'intermédiaire d'un marché intérieur fort, compris comme le pionnier dans la promotion du marché unique numérique au sein de l'Union européenne.

En termes d'infrastructure numérique et de formation, les pays de l'Union Benelux ont les premiers pris l'initiative, en début de crise sanitaire, de faire basculer le travail sur site en travail en ligne. L'objectif primaire est par ailleurs d'améliorer l'accès des citoyens frontaliers aux biens et services numériques ; permettant en parallèle aux entreprises de développer des services numériques, tout en respectant le mémorandum Benelux "Competition in a Digital World". La numérisation des transports et de la logistique constitue l'un des domaines d'action de l'Union aux termes de l'année 2021, et ce depuis le développement du programme d'actions pluriannuel. "Mobility as a Service" a vu le jour, à travers la phase 1 de son organisation : l'inventaire des projets et initiatives existants et à déterminer prochainement permet d'aboutir à la création d'un laboratoire vivant pour ce

projet. De même, le projet pilote de l'Union Benelux de la lettre de voiture numérique e-CMR s'est fortement développé au niveau européen, facilitant le contrôle et l'accès aux données chez tous les fournisseurs agréés.

En tant que précurseur numérique, les pays de l'Union accueillent le 4 novembre 2021 la table ronde Benelux sur la 5G avec divers partenaires stratégiques ; poussant sur le devant de la scène européenne de nouveaux objectifs, et émettant des recommandations sur le signal 5G. La Grande Région dispose, quant à elle, d'outils permettant d'analyser la formation professionnelle dans un monde du travail désormais numérisé. Pour autant, aucun résultat concluant n'a pu être constaté à court terme.

Concernant le travail de spécialisation régionale, qui s'inscrit au cas par cas régional dans le but de développer un certain domaine de compétences, un travail d'identification des complémentarités entre les axes des stratégies de spécialisation intelligence des partenaires de la zone de coopération a été engagé. L'Union Benelux a tenu, le 10 février 2021, le webinaire "All opportunities for the Benelux frontrunners", développant discussions et recommandations. L'une d'elle concernait par ailleurs l'intégration de l'intelligence artificielle dans divers domaines stratégiques, tels que celui de l'énergie, du transport et du commerce. L'intelligence artificielle représente un objet de développement majeur, notamment par l'intégration des acteurs du secteur dans des projets pilotes de l'Union européenne et dans la structuration de réseaux de compétence dans le

cadre de la vallée européenne de l'intelligence artificielle.

Concernant l'innovation, le programme pluriannuel de l'Union soutient que la propriété intellectuelle en est un moteur, et devient le domaine central de la croissance économique.

Il semble opportun de réaliser que les deux zones de coopération peuvent être amenées à collaborer, notamment sur la transition, voire relance, numérique au sein du marché du travail. Cette thématique va de pair avec les apprentissages réciproques des nouveaux modes de travail ayant émergé durant la crise sanitaire ; les ayant d'ailleurs accélérés. L'uniformisation des méthodes de travail via une transition numérique commune permet aux entreprises ainsi qu'aux particuliers d'apprendre à travailler autrement. Par ailleurs, cette généralisation de l'usage du numérique au travail permet notamment une mise en relation

plus intelligente et réfléchie des entreprises avec les citoyens ; leur permettant ainsi un accès facilité aux biens et services numériques. Au regard de la situation actuelle particulièrement complexe, sur le plan sanitaire comme du travail, une mise en commun des apprentissages (lessons learned) des (nouveaux) modes de travail ayant émergé avec la crise sanitaire semble cohérent et bénéfique, pour apporter uniformité et égalité aux travailleurs frontaliers. Tel est le cas du télétravail, qui implique socialement et fiscalement des enjeux non-uniformes selon le pays de travail. En effet, un travail frontalier ne dispose pas d'un nombre de jour de télétravail égal en fonction du pays l'employant. Pour appréhender une telle uniformité, la Task Force Frontaliers de la Grande Région et le Secrétariat Général de l'Union Benelux doivent se concerter.

2) Transition énergétique

La transition énergétique, dans un monde de plus en plus conscient des enjeux du dérèglement climatique, constitue un pari majeur pour les zones de coopération. Diverses initiatives ont été prises au niveau supranational, européen, concernant cette transition, à propos du passage de l'utilisation des voitures thermiques à l'électrique, par exemple. Au niveau régional, l'Union Benelux œuvre, en partenariat avec le Länder allemand de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à une transition énergétique axée sur le passage à l'hydrogène. Un cahier des charges a par ailleurs été élaboré en vue d'une étude partagée et commune d'une dorsale hydrogène transfrontalière dans le Benelux et ses régions voisines ; régions que la Grande Région pourrait représenter. Concernant cette transition énergétique, le Benelux, en coopération avec ses autres partenaires, approfondit sa recherche dans le domaine des énergies exploitables, à l'image de la Journée Benelux de l'innovation énergétique axée sur le rôle et le potentiel de l'énergie solaire, organisée le 16 décembre à Bruxelles ; déterminant le potentiel innovant de l'utilisation de cette énergie pour engager plus profondément la transition énergétique.

De même, une coopération avec les pays riverains de la mer du Nord réunit les partenaires autour du développement de l'énergie éolienne, ayant par ailleurs aboutie à une étude exposant les grandes lignes de la politique énergétique offshore des pays de cette zone géographique. La Grande Région, sous présidence sarroise, centre ses projets sur les systèmes énergétiques locaux intégrés, dans le but d'atteindre ses objectifs de transition énergétique. Ainsi, l'ensemble du travail se concentre sur le domaine de l'aménagement urbain durable des quartiers et des logements sociaux à haute performance énergétique, ainsi que sur la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables intermittentes et la future organisation régionale du marché électrique et énergétique (consacré par le réseau de recherche Power to Heat for the Greater Region's Renewables Integration and Development).

Pour ce faire, le groupe de travail "énergie" a développé diverses actions significatives. La première consistait à présenter au grand public le projet pilote "Husarenweg 12/12a" ; projet de démolition et de reconstruction de bâtiments neufs, mobilisant certaines innovations

durables, entre autres tels que les mobilités électriques, les faibles besoins énergétiques des nouvelles constructions, ainsi que les sources d'énergies renouvelables locales. Dans la même logique, une série d'ateliers dédiés au thème de la construction durable dans la Grande Région a été organisée pour accompagner le projet suscité. Finalement, en 2019, le groupe de travail a permis la réunion des réseaux sur les projets énergétiques dans la région, dans le but d'établir des projets de recherche et de démonstration énergétiques. La présidence française du Sommet des Exécutifs de la Grande Région (2021-2022) poursuit un objectif de transformation des territoires, par des mécanismes de recherche et d'industrie. Concernant l'hydrogène vert, dans la lignée des objectifs de l'Union Benelux, la Grande Région souhaite se positionner au centre des écosystèmes européens par la mise-en-réseau des acteurs de production et de distribution de cette matière décarbonée.

La région Grand-Est assure par ailleurs un suivi dynamique de la coopération dans le domaine de la transition énergétique au travers des projets de développement de l'hydrogène vert : la mise-en-place d'échanges réguliers entre les référents hydrogène des versants de la Grande Région et l'organisation de coopérations bilatérales connectent les acteurs et les réseaux. Des axes de travail particuliers ont été identifiés dans le but de prochainement structurer la filière : une cartographie des stations de recharge à hydrogène à l'échelle de la Région se développe, l'adaptation des métiers concernant la filière menant à une cartographie transfrontalière des besoins de formation et des ressources disponibles, ainsi que l'identification des besoins en véhicules lourds pour engager des démarches communes ou coordonnées d'achats pour les collectivités publiques. L'objectif, sur un plus long terme, est ainsi d'organiser la structuration d'une filière hydrogène. Sous cette même présidence en

exercice du XVIIIème Sommet 2021-2022, une démarche d'élaboration d'une réponse coordonnée à l'appel européen "European Digital Innovation Hub", a adressé, le 17 février 2022 une déclaration commune ainsi que des réponses à la Commission européenne initiatrice du projet.

La thématique du développement durable se retrouve pleinement dans la conception de la transition énergétique, et répond nécessairement à une coopération sur le long terme. Les deux zones de coopération optent, à la manière de la construction de l'Union européenne, pour la méthode des petits pas, qui elle-même permet de développer des initiatives locales et communes. Outre les réunions d'experts et la participation croisée des groupes de travail existants, la communication de tels enjeux au grand public est primordiale. L'implication et la participation citoyenne, au travers d'espaces de dialogue, de conférences et de séminaires, sensibilisent les populations sur les devoirs que le dérèglement climatique nous incombe, et quelles possibilités sont exploitables au niveau local. Il en va ainsi de la volonté de l'Union Benelux et de la Grande Région de se concerter sur les moyens mis à leur disposition pour soutenir des projets locaux de transition énergétique. Appuyés sur les désastres climatiques récents de l'été 2021 dans la région, des projets communs, pour une efficacité accrue doivent être mis-en-place. Concernant l'hydrogène vert, grand enjeu du développement durable et du développement des énergies décarbonées, la présidence française du Sommet des Exécutifs et l'Union Benelux semblent à même de développer des objectifs communs de production et de distribution dans la vaste zone géographique les concernant. Pour ce faire, une cartographie commune et générale à la zone géographique peut être imaginée après accord, permettant ainsi à la filière de se développer de manière plus rapide et sur une zone plus vaste.

3) Transition industrielle

La transition industrielle s'inscrit dans la double logique de la transition numérique et énergétique, pour aboutir à une économie (européenne) verte et numérique. Celle-ci se pense sur le long terme, accompagnée d'enjeux sociaux d'équité et de justice. Concernant les régions en pleine transition industrielle, l'OCDE recommande de "soutenir la croissance par l'innovation". La reconquête de la souveraineté industrielle représente un axe de travail majeur de la Grande Région, en tant que nombre des régions de l'espace de coopération étaient autrefois stimulées par les activités industrielles, jusque dans les années 1970. La feuille de route de la présidence française du Sommet des Exécutifs de la Grande Région pose que l'accélération de la transformation des territoires se fait par cette reconquête, grâce à des synergies ciblées en matière de recherche et d'industrie. Cette transition industrielle se comprend également via le domaine de la recherche et de la santé, en tant que le secteur tend à être mieux encadré (intégration des chaînes de valeur industrielle et productive). Le Sommet intermédiaire du 20 janvier 2022 de la présidence française déclare l'instauration d'un nouveau groupe de travail "Transitions industrielles et numériques", répondant aux nombreux défis de mutation de ces filières, et permettant de développer le lobbying sur certaines initiatives naissantes. Un autre pan de

la transition industrielle comprend le secteur de l'automobile, actuellement en pleine mutation, rendant l'accompagnement des acteurs de la filière nécessaire. L'anticipation de futures mutations, par les pouvoirs publics, est étudiée en amont du Forum automobile de la Grande Région des 14 et 15 juin 2022.

Cette transition industrielle s'inscrit dans une triple logique de marché intérieur fort, d'intégration des instruments numériques contemporains, désormais plus que nécessaires, et de développement économique "vert", respectueux de l'environnement. Une fois de plus, cet objectif de coopération s'appréhende sur le long terme, toujours avec la méthode des petits pas. Il semble logique, voire nécessaire, au vu de l'ensemble des objectifs des zones de coopération qui sont somme toute relativement proches, d'envisager une coopération plus poussée. Cette collaboration peut s'accroître par le biais des réunions des groupes de travail ainsi que des séminaires d'échanges entre les experts de ces groupes pour approfondir la connaissance mutuelle des actions ou projets existants et/ou par le passé. Ces transformations et transition des territoires doivent s'inscrire dans une approche compréhensive de la particularité de ceux-ci, dans la mesure où certains développements ou activités économiques scient plus à certains que d'autres.